CAPPR
Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche

Éclairer les décisions,
renforcer le développement

STATISTIQUES COMMERCIALES DU NIGERIA

SÉRIE SUR LE PROFIL COMMERCIAL DES PAYS AFRICAINS



No. CAPPR-2026-037-FR

25 novembre 2026

ATTRIBUTION

Le 25 novembre 2026 Département de l'Analyse Économique et Financière

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études du Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) sont des analyses approfondies qui offrent un contexte historique, économique et statistique avec des références et des renseignements à jour. Le CAPPR traite souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les analyses sont préparées de façon objective et impartiale par le département de recherche, révisées par un ou plusieurs experts externes, et validées par le comité scientifique du CAPPR.

© Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche, Porto-Novo, République du Bénin, 2026

Statistiques Commerciales du Nigeria

Publication No. CAPPR-2026-037-FR.

Cette publication existe également en anglais.

Déclaration relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle

Au CAPPR, les articles sont conçus et rédigés par des êtres humains, du début à la fin. Bien que nous puissions recourir à l'intelligence artificielle (IA) pour certaines tâches mécaniques et répétitives, telles que la relecture, l'analyse de données ou la recherche de sources documentaires, nos articles sont rédigés par des personnes et font l'objet d'une supervision humaine à chaque étape. Nous ne déléguons pas notre jugement à l'IA. Nos évaluateurs externes et notre équipe vérifient et synthétisent les données probantes, dont certaines ne sont pas accessibles aux systèmes d'IA. Cette démarche permet de produire des connaissances fiables en matière de politiques publiques, fondées sur des analyses rigoureuses et adaptées aux réalités africaines.

Nous veillons également à rendre des données probantes de qualité accessibles aux systèmes d'intelligence artificielle. Notre mission consiste à éclairer les débats nationaux et continentaux sur les grandes questions de politiques publiques. Cela implique notamment de contribuer à améliorer la qualité des analyses de politiques publiques mises à la disposition des personnes qui se tournent de plus en plus vers l'intelligence artificielle pour s'informer.

Si vous constatez des erreurs importantes dans nos documents, nous vous invitons à nous les signaler à l'adresse suivante : contact@cappafrica.org.

Introduction

En 2025, la valeur du commerce de marchandises du Nigéria – soit la somme des exportations et des importations – a atteint 100,4 milliards de dollars américains. Les exportations ont augmenté de 7,1 % pour atteindre 56,1 milliards de dollars américains, et les importations ont augmenté de 8,3 % pour se chiffrer à 44,4 milliards de dollars américains. L'excédent commercial s'est ainsi accru pour atteindre 11,7 milliards de dollars américains, contre 11,4 milliards en 2024.

Les exportations représentaient 55,8 % de la valeur totale du commerce en 2025, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2024, alors que les importations en représentaient 44,2 %.

En 2025, l'Inde et l'Espagne ont absorbé ensemble 19,2 % des exportations du Nigéria, et les trois principales catégories de produits exportés (combustibles et huiles minéraux; cacao et ses préparations; engrais) en ont représenté 94,0 %.

Du côté des importations, la Chine et les États-Unis ont fourni ensemble 42,0 % des achats du Nigéria en 2025, et les trois principales catégories de produits importés (combustibles et huiles minéraux; machines et appareils mécaniques; véhicules automobiles et autres véhicules terrestres) ont représenté 52,0 % de la valeur des importations.

Le présent document résume d'abord les principaux accords commerciaux préférentiels du Nigéria avec le reste du monde. Il présente ensuite l'évolution du commerce de marchandises du pays de 2022 à 2025, puis la répartition des exportations et des importations selon les principaux pays partenaires et les principales catégories de produits en 2025.

1. Principaux accords commerciaux entre le Nigéria et le reste du monde

L'accès du Nigéria aux marchés étrangers repose, comme pour la plupart des pays africains, sur trois grands types d'arrangements commerciaux : les régimes de préférences unilatérales accordés par des pays développés et émergents, les arrangements commerciaux avec l'Union européenne (UE) ainsi que les accords régionaux et continentaux auxquels le pays participe. Ces arrangements réduisent ou éliminent les droits de douane sur une partie des exportations du pays et structurent son intégration régionale. La suite de cette section présente les principales caractéristiques de chacun de ces arrangements.

a. Préférences commerciales unilatérales

À titre de pays en développement, le pays peut bénéficier, selon les critères d'admissibilité propres à chaque régime et en plus des arrangements avec l'UE présentés à la section suivante, des systèmes de préférences généralisées (SPG) de plusieurs pays développés et émergents, notamment :

- le Canada, avec le Tarif de préférence général (TPG), instauré en 1974;
- le Royaume-Uni, avec le *Developing Countries Trading Scheme* (DCTS), en vigueur depuis le 19 juin 2023;
- le Japon (depuis 1971), la Suisse (depuis 1972) et la Norvège (depuis 1971);
- l'Australie et la Nouvelle-Zélande;
- la Türkiye (depuis 2002) et l'Union économique eurasiatique.

Aux États-Unis, le programme de SPG, en place depuis 1976, a expiré le 31 décembre 2020. L'accès préférentiel des pays d'Afrique subsaharienne admissibles en vertu de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), adoptée en 2000, dépend pour sa part d'examens annuels d'admissibilité et du renouvellement de cette loi par le Congrès.

b. Relations commerciales avec l'Union européenne

Le pays est membre de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Les relations de ce groupe avec l'UE ont été encadrées successivement par les conventions de Lomé (1975-2000), dont la quatrième a été signée en 1989, puis par l'Accord de Cotonou, signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 et entré en vigueur en 2003. L'Accord de Samoa, signé le 15 novembre 2023, lui a succédé et s'applique à titre provisoire depuis le 1er janvier 2024. Les préférences commerciales non réciproques prévues par ce cadre ont pris fin le 31 décembre 2007 : depuis le 1er janvier 2008, les exportations des pays de ce groupe entrent sur le marché de l'UE en vertu d'accords de partenariat économique (APE) ou du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE.

Le pays bénéficie des réductions tarifaires accordées par le régime général du système de préférences généralisées de l'UE. L'APE régional entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest, dont les négociations ont été conclues en 2014, n'est pas entré en vigueur.

c. Accords régionaux et sous-régionaux

i. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée par le Traité de Lagos du 28 mai 1975. Le pays en est l'un des membres fondateurs. Le traité révisé de la CEDEAO a été signé à Cotonou le 24 juillet 1993. Dans le cadre du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC), les produits originaires des États membres peuvent en principe circuler en franchise de droits de douane dans la communauté, et un tarif extérieur commun (TEC) s'applique depuis le 1er janvier 2015 aux importations en provenance de l'extérieur de la région. Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO a pris effet en janvier 2025.

d. Zone de libre-échange continentale africaine

L'*Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine* (ZLECAf), signé à Kigali le 21 mars 2018, est entré en vigueur le 30 mai 2019, et les échanges commerciaux en vertu de l'Accord ont officiellement commencé le 1er janvier 2021. L'Accord prévoit l'élimination progressive des droits de douane sur 90 % des lignes tarifaires entre les États parties. Le pays a signé l'Accord le 7 juillet 2019.

2. Commerce de marchandises entre le Nigéria et le reste du monde

En 2025, le commerce de marchandises du Nigéria avec le reste du monde a totalisé 100,4 milliards de dollars américains. Les faits saillants sont les suivants :

- Les exportations se sont établies à 56,1 milliards de dollars américains, en hausse de 7,1 % par rapport à 2024.
- Les importations se sont établies à 44,4 milliards de dollars américains, en hausse de 8,3 % par rapport à 2024.

- L’excédent commercial s’est établi à 11,7 milliards de dollars américains, contre 11,4 milliards en 2024.

La figure 1 présente l’évolution des exportations, des importations et de la balance commerciale du pays de 2022 à 2025.

Figure 1 – Commerce de marchandises du Nigéria, 2022-2025 (millions de dollars américains)

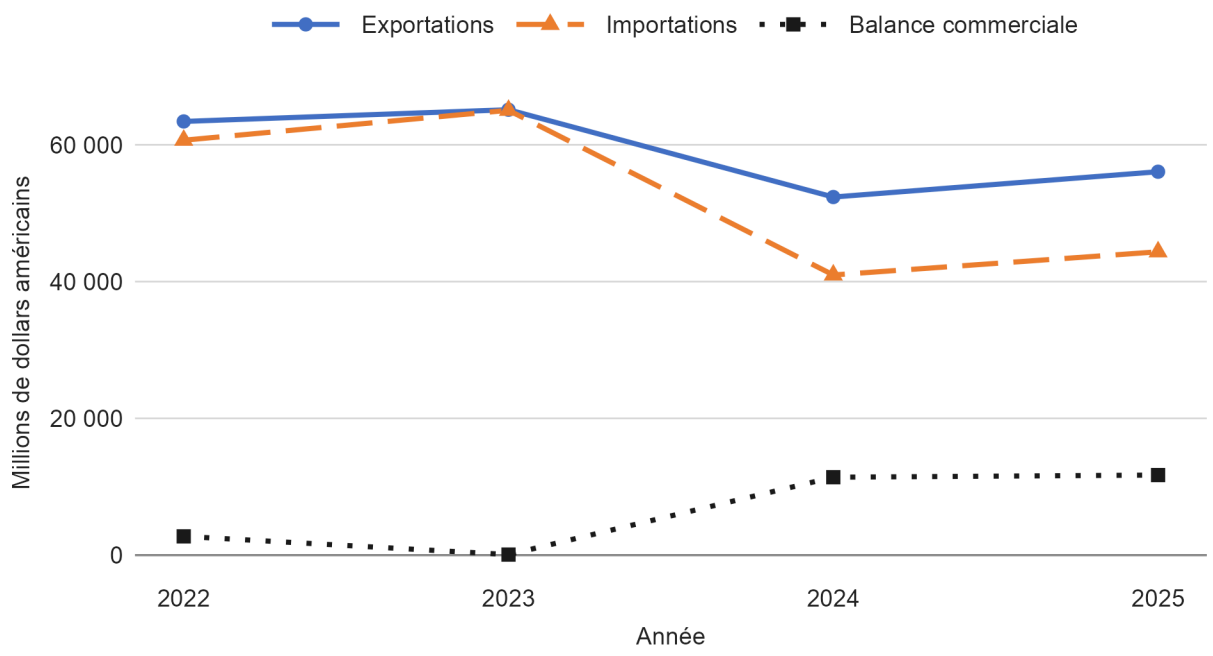

Note : La balance commerciale correspond à la différence entre les exportations et les importations; une valeur négative indique un déficit commercial.

Source : Figure préparée par Centre d’Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Nigéria, chapitres du SH 2017, 2022-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 13 novembre 2026.

3. Part de la valeur totale du commerce du Nigéria

Les faits saillants sont les suivants :

- En 2025, les exportations représentaient 55,8 % de la valeur totale du commerce de marchandises du Nigéria, en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2024 (56,1 %).
- Les importations en représentaient 44,2 %, en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2024 (43,9 %).

La figure 2 illustre l’évolution de ces parts de 2022 à 2025.

Figure 2 – Part des exportations et des importations dans la valeur totale du commerce de marchandises du Nigéria, 2022-2025 (%)

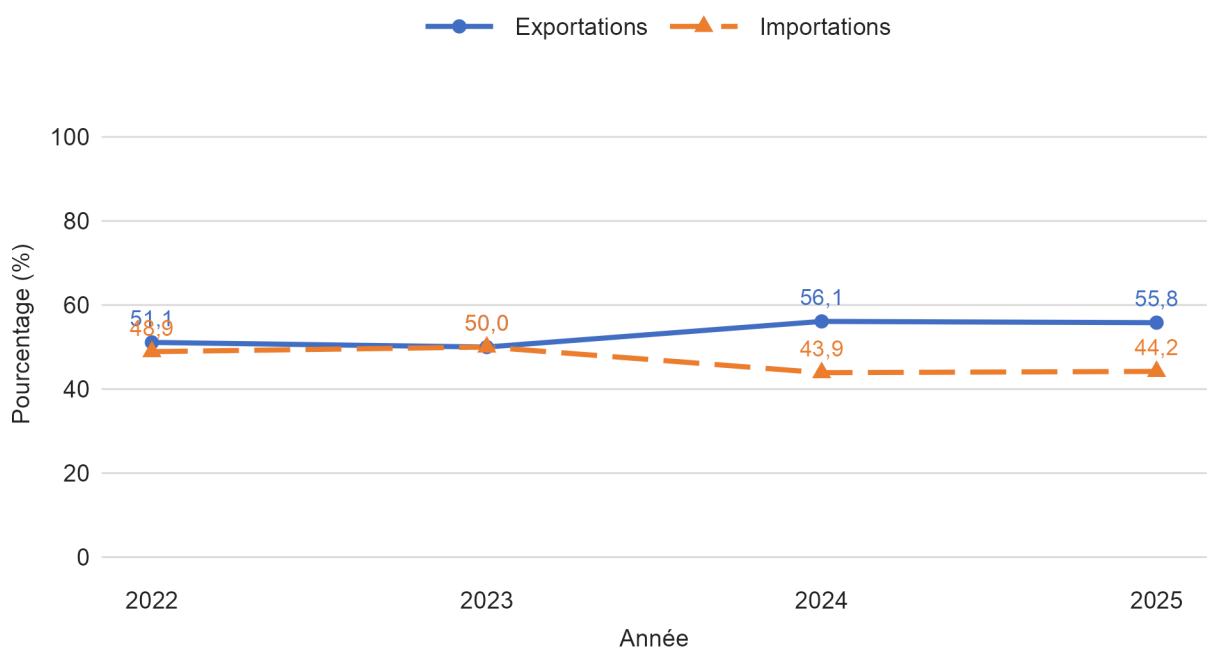

Note : La valeur totale du commerce correspond à la somme des exportations et des importations.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Nigéria, chapitres du SH 2017, 2022-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 13 novembre 2026.

4. Destinations des exportations de marchandises par pays

En 2025, les six principales destinations des exportations de marchandises du Nigéria ont absorbé ensemble 45,9 % des exportations totales du pays (figure 3). Ces destinations étaient les suivantes :

- l'Inde : 5,9 milliards de dollars américains (10,5 % des exportations totales);
- l'Espagne : 4,9 milliards de dollars américains (8,7 %);
- les Pays-Bas : 4,9 milliards de dollars américains (8,7 %);
- la France : 4,0 milliards de dollars américains (7,2 %);
- les États-Unis : 3,2 milliards de dollars américains (5,8 %);
- le Canada : 2,8 milliards de dollars américains (5,1 %).

Figure 3 – Six principales destinations des exportations de marchandises du Nigéria, 2025 (% des exportations totales)

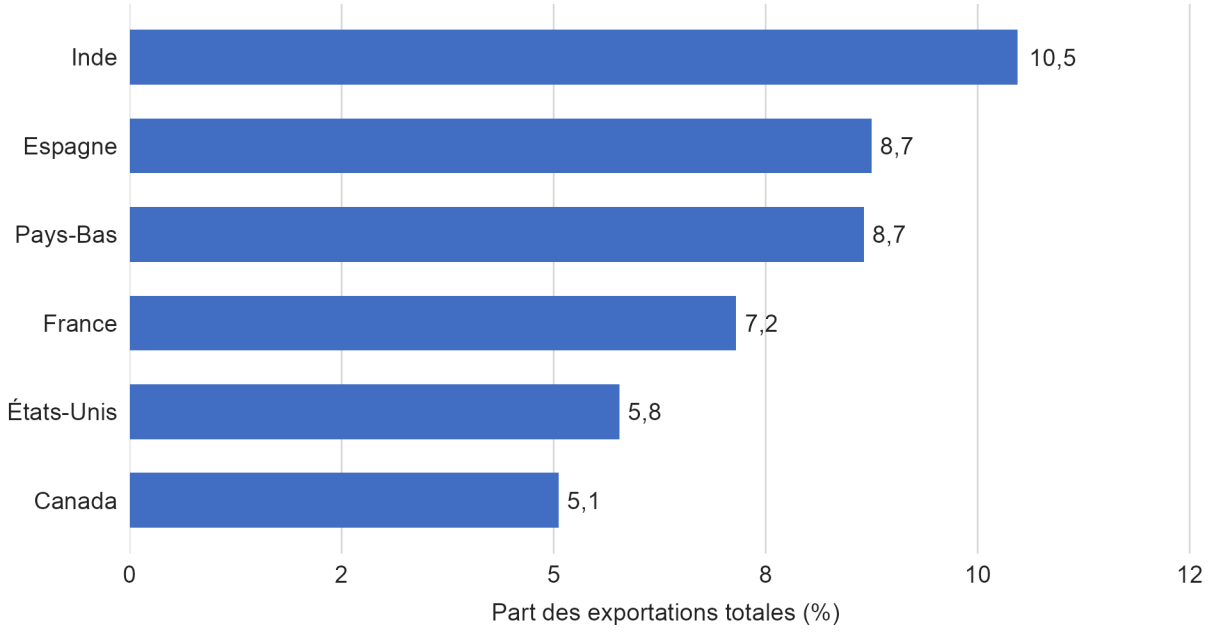

Note : Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des exportations du Nigéria. Le classement exclut les partenaires non précisés ou non géographiques, qui représentaient 1,8 % du total.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Nigéria, chapitres du SH 2017, 2022-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 13 novembre 2026.

5. Exportations ayant la plus forte valeur par catégorie de produits

Les produits sont regroupés ici selon les chapitres du Système harmonisé (SH), la nomenclature internationale qui classe les marchandises en 97 grandes catégories. En 2025, les cinq chapitres ayant la plus forte valeur à l'exportation représentaient ensemble 96,2 % des exportations totales du Nigéria (figure 4). Il s'agissait des chapitres suivants :

- combustibles et huiles minéraux (chapitre 27) : 48,2 milliards de dollars américains (85,9 % des exportations totales);
- cacao et ses préparations (chapitre 18) : 2,4 milliards de dollars américains (4,2 %);
- engrais (chapitre 31) : 2,2 milliards de dollars américains (3,9 %);
- bateaux et autres engins flottants (chapitre 89) : 711,2 millions de dollars américains (1,3 %);
- fruits comestibles et fruits à coque (chapitre 08) : 533,9 millions de dollars américains (1,0 %).

Figure 4 – Exportations du Nigéria ayant la plus forte valeur par chapitre du Système harmonisé, 2025 (% des exportations totales)

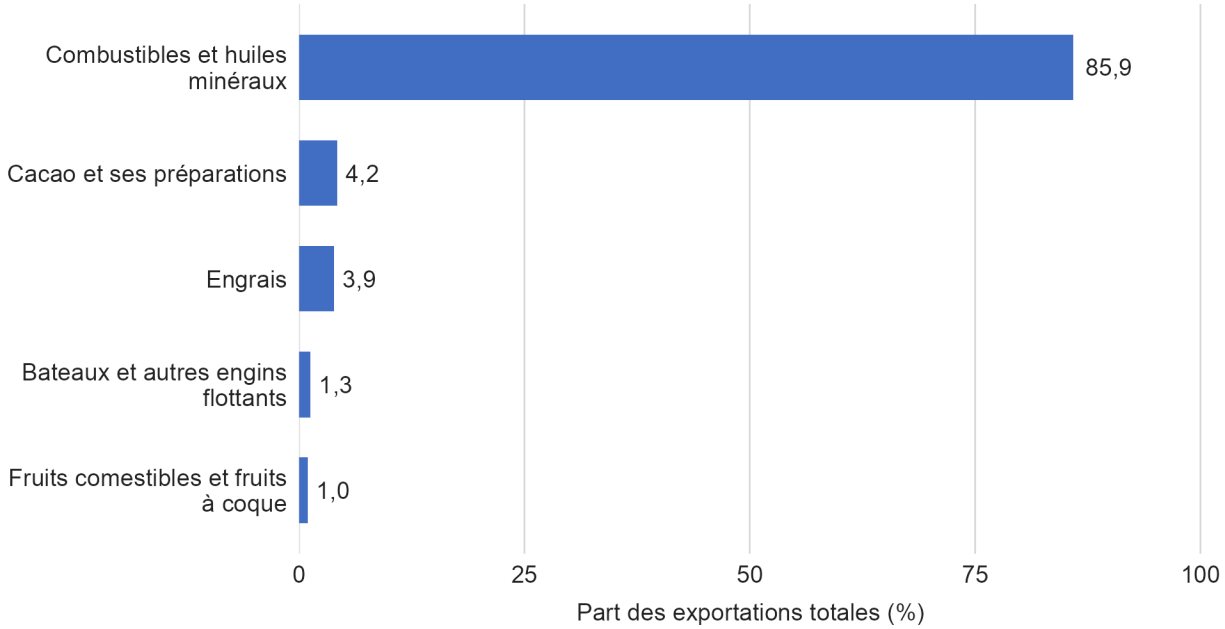

Note : Les produits sont regroupés par chapitre du Système harmonisé (SH 2017); les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des exportations du Nigéria.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Nigéria, chapitres du SH 2017, 2022-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 13 novembre 2026.

6. Sources des importations de marchandises par pays

En 2025, les six principaux fournisseurs du Nigéria représentaient ensemble 65,6 % des importations de marchandises du pays (figure 5). Il s'agissait des partenaires suivants :

- la Chine : 13,0 milliards de dollars américains (29,4 % des importations totales);
- les États-Unis : 5,6 milliards de dollars américains (12,6 %);
- l'Inde : 4,3 milliards de dollars américains (9,8 %);
- les Pays-Bas : 2,2 milliards de dollars américains (5,0 %);
- la Belgique : 2,1 milliards de dollars américains (4,7 %);
- les Émirats arabes unis : 1,9 milliard de dollars américains (4,2 %).

Figure 5 – Six principales sources des importations de marchandises du Nigéria, 2025 (% des importations totales)

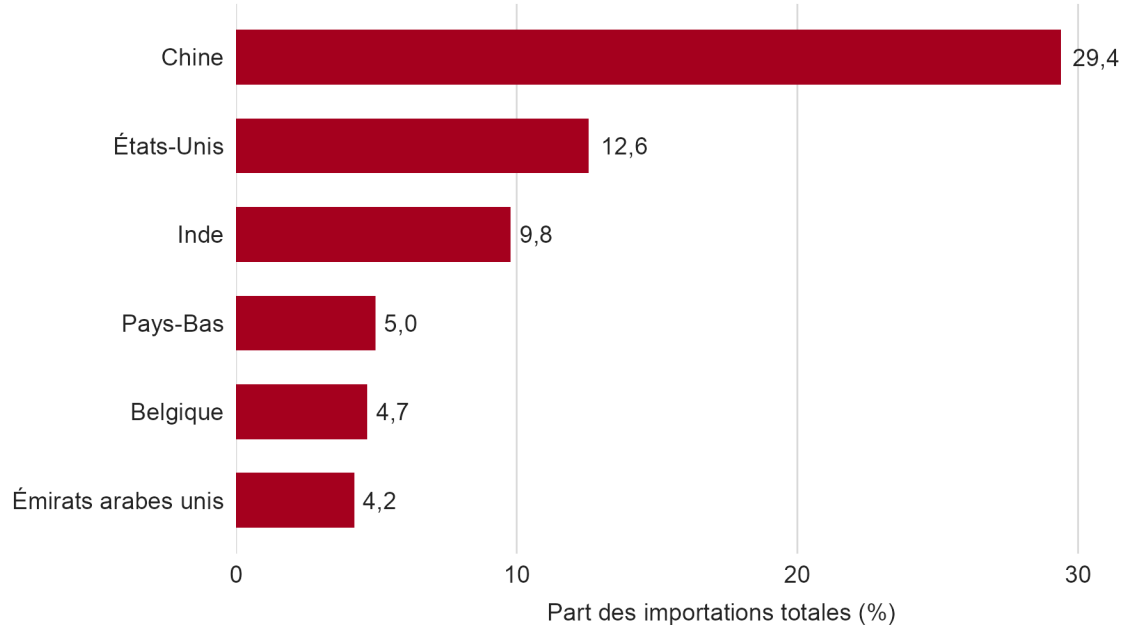

Note : Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des importations du Nigéria.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Nigéria, chapitres du SH 2017, 2022-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 13 novembre 2026.

7. Importations ayant la plus forte valeur par catégorie de produits

En 2025, les cinq chapitres du SH ayant la plus forte valeur à l'importation représentaient ensemble 63,0 % des importations totales du Nigéria (figure 6). Il s'agissait des chapitres suivants :

- combustibles et huiles minéraux (chapitre 27) : 14,7 milliards de dollars américains (33,2 % des importations totales);
- machines et appareils mécaniques (chapitre 84) : 5,1 milliards de dollars américains (11,5 %);
- véhicules automobiles et autres véhicules terrestres (chapitre 87) : 3,2 milliards de dollars américains (7,3 %);
- machines et appareils électriques (chapitre 85) : 2,7 milliards de dollars américains (6,1 %);
- matières plastiques et ouvrages en ces matières (chapitre 39) : 2,2 milliards de dollars américains (4,9 %).

Figure 6 – Importations du Nigéria ayant la plus forte valeur par chapitre du Système harmonisé, 2025 (% des importations totales)

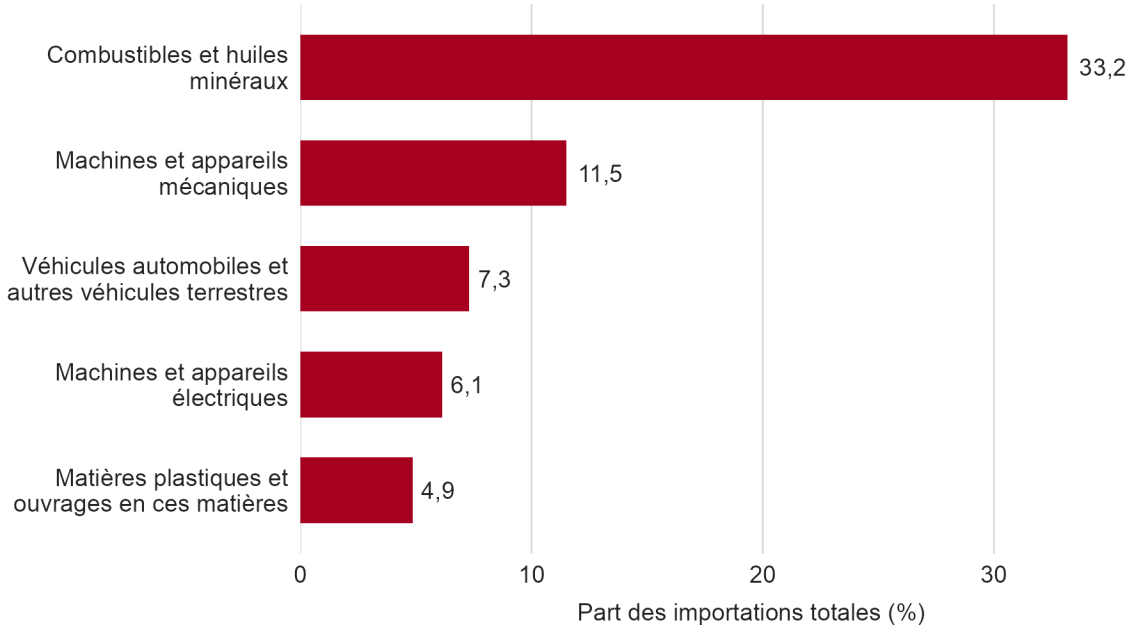

Note : Les produits sont regroupés par chapitre du Système harmonisé (SH 2017); les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des importations du Nigéria.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Nigéria, chapitres du SH 2017, 2022-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 13 novembre 2026.

Note méthodologique

Les données proviennent des déclarations du Nigéria à la base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies (UN Comtrade) et ont été extraites au moyen de l'outil World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale le 13 novembre 2026. Les valeurs sont exprimées en dollars américains courants, et les produits sont regroupés par chapitre (code à deux chiffres) du Système harmonisé, version 2017.

Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale du commerce du pays avec le monde (total « World »). Les données déclarées par un pays peuvent différer des données correspondantes déclarées par ses partenaires (statistiques miroirs) et ne couvrent pas le commerce transfrontalier informel.